

Image not found or type unknown



## Rénovation de fenêtres

Par **Greens**, le **20/09/2024** à **08:12**

Bonjour, une entreprise de rénovation de fenêtres a détruit le bâti en bois de sapin en très bon état pour y mettre ces fenêtres, il a également mis de la mousse polyuréthane interdite par le DTU 36.5

Mon assurance ne sait pas comment procéder pour prouver les malfaçons et la faute? Merci de votre retour. Cordialement.

Par **Lingénu**, le **20/09/2024** à **10:05**

Bonjour,

Tout dépend du contrat passé avec l'entreprise. Si ce qui a été fourni est conforme à de qui a été commandé, il n'y a pas faute de l'entreprise.

Par **Greens**, le **20/09/2024** à **10:12**

Bonjour, J'ai demandé une rénovation c'est ce qui écrit au contrat ( ce n'est pas une dépose totale), sur le contrat est écrit la description du matériel uniquement mais pas la façon de le faire.

Comment faire dans ce cas?

Par **beatles**, le **20/09/2024** à **11:35**

Bonjour,

Un DTU n'a pas vocation à interdire mais à conseiller ([Signification DTU](#)).

Cdt.

Par **Greens**, le **20/09/2024** à **11:55**

Oui hélas, je viens de l'apprendre il a détruit mon bati en bois de sapin et mis de la mousse polyuréthane. Mes fenêtres sont donc pire qu'avant. Que puis-je faire ?

Par **Marck.ESP**, le **20/09/2024** à **20:49**

Bonjour et bienvenue

Normalement, un bon artisan va appliquer des caches adaptés pour assurer une bonne étanchéité et isolation autour de votre fenêtre.

Adressez lui pour commencer un courrier en R/AR en évoquant un recours auprès du tribunal. Si cela devait être le cas, contactez d'abord le conciliateur de justice.